

[IE] Problèmes liés aux réformes des télécommunications

IRIS 2002-10:1/28

*Marie McGonagle
School of Law, Université nationale d'Irlande, Galway*

A la fin du mois d'août 2002, la directrice de l'instance de régulation des télécommunications et l'autorité chargée de la concurrence ont répondu par une communication conjointe à la consultation de la Commission européenne sur le projet de Recommandation relative aux marchés des produits et des services du secteur des communications électroniques (voir IRIS Extra : septembre 2002).

Tout en saluant le projet de recommandation, les deux instances ont fait part de leur crainte que ce texte ne tienne pas compte des différents niveaux de développement du marché dans les Etats membres. Ainsi par exemple, la libéralisation tardive du marché irlandais des télécommunications signifie que certains secteurs ne sont pas encore totalement parvenus à une concurrence effective, comme le marché des téléphones portables et les services de télévision à péage, et la récession économique qui a récemment frappé le secteur des télécommunications à l'échelle mondiale a également eu des répercussions sur le marché irlandais. Le document met par ailleurs en lumière les problèmes de la double marginalisation (c'est-à-dire lorsque la puissance sur le marché s'exerce à la fois à l'échelon de la vente en gros et à celui de la vente au détail) et le fait que le projet de recommandation ne s'applique pas aux marchés effectifs de radiodiffusion au détail. La communication conjointe suggère de procéder à des évaluations de l'impact des dispositions contenues dans le projet de recommandation et appelle à une reconnaissance de la diversité dans l'Europe entière grâce à la souplesse du cadre réglementaire, afin que tous les Etats membres s'acheminent vers une conformité à la réglementation.

Entre-temps, le projet de réguler les services par satellite sur une base identique à celle des services par câble et MMDS, annoncé par la directrice de l'instance de régulation des télécommunications en mars 2002, a été fortement condamné par Sky Television. Sky n'est pas à l'heure actuelle régulée sur le marché irlandais, puisque aucun de ses services ne dispose d'une liaison montante depuis l'Irlande. Ses services offrent en revanche une liaison montante depuis le Royaume-Uni vers les satellites Astra et Eutelsat, qui utilisent des créneaux orbitaux enregistrés respectivement au Luxembourg et en France. Sky transmet cependant à présent les services terrestres irlandais RTÉ (le radiodiffuseur national de service public), TV3 (le seul radiodiffuseur télévisuel commercial national) et TG4 (le radiodiffuseur télévisuel de service public en gaélique) sur sa plate-forme

numérique (voir IRIS 2002-4: 7 et 2001-8: 11) et convient qu'ils devraient être régulés, puisque RTÉ offre un service de liaison montante, mais ils ne constituent qu'une part réduite des activités globales de Sky. La directrice de l'instance de régulation des télécommunications escompte bien que le bouquet Télécom CE (voir IRIS 2002-3: 4 et 2002-1: 5), qui doit être mis en oeuvre dans les Etats membres en juillet 2003, lui conférera le pouvoir de réguler les services par satellites, tel que Sky.

La difficulté de concurrencer les fournisseurs de câble et de satellite déjà établis a pu jouer dans la décision de l'unique soumissionnaire de la licence d'exploitation d'un réseau national de télévision numérique de retirer sa candidature plus d'un an après le lancement par le gouvernement de l'appel d'offres de concession. Cette décision fait planer une incertitude sur l'avenir du réseau de télévision terrestre prévu par le gouvernement et sur la vente du réseau de transmission de RTÉ. Le ministre des Communications devra définir une nouvelle stratégie pour la télévision numérique dans les prochaines semaines.

"Joint Response to Consultation on the European Commission's Draft Recommendation on Relevant Product and Service Markets within the Electronic Communications sector", ODTR Doc. No. 02/74, 29 August 2002

<http://www.odtr.ie/docs/odtr0274.doc>

Réponse conjointe à la consultation de la Commission européenne sur le projet de Recommandation relative aux marchés des produits et des services du secteur des communications électroniques, ODTR Doc. n° 02/74, 29 août 2002

"ODTR review of new EU Directives on providing communication services", ODTR Media Release of 6 March 2002

<http://www.odtr.ie/docs/pres060302.doc>

"ODTR review of new EU Directives on providing communication services", communiqué de presse de l'ODTR du 6 mars 2002

